



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Revalorisation du salaire des infirmiers en soins généraux

Question écrite n° 16599

### Texte de la question

M. Lionel Tivoli appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la revalorisation du salaire des infirmiers en soins généraux. Depuis plusieurs années maintenant, le personnel hospitalier alerte le ministère de la santé au sujet de la faible rémunération des infirmiers auxiliaires en soins généraux et des conséquences que cela engendre sur la profession. La crise sanitaire a mis en évidence les failles du système de santé français. Alors que l'économie était à l'arrêt, les personnels hospitaliers, en particulier les infirmiers en soins généraux, ont maintenu le fonctionnement des services médicaux français à bout de bras. En plus de la dégradation de leurs conditions de travail et de la faible reconnaissance dont ces derniers sont l'objet, les infirmiers français subissent un manque de rémunération comparativement à celle du reste de la population. Selon l'OCDE, la France est à la 28ème position sur 32 pays dans le classement des rémunérations des infirmiers à l'hôpital par rapport au salaire moyen. Toutes ces conditions entraînent aujourd'hui un retrait et un écartement des jeunes professionnels du métier d'infirmier. Après 10 ans de carrière, près d'un infirmier sur deux a quitté l'hôpital ou s'est réorienté vers un autre milieu professionnel selon la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Chez les étudiants, le nombre de diplômés dans les IFSI a également chuté en raison de l'explosion des abandons dès les deux premières années d'études, ce qui se traduit par une faible attractivité de la profession. M. le député s'interroge donc sur les réponses que compte apporter Mme la ministre pour endiguer ce phénomène. Compte-t-elle revaloriser le salaire des infirmiers en soins généraux comparativement au salaire moyen ? Compte-t-elle améliorer les conditions de travail et porter plus de reconnaissance professionnelle dans le milieu hospitalier ? Il souhaite ainsi connaître sa position sur ces propositions afin de mettre fin à cette situation préoccupante.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tivoli](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16599

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2024](#), page 2362

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)